



CONSEIL MUNICIPAL
Ce 8 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la ville de Duparquet, ce mardi 8 septembre 2020 à 19h05.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire. Le quorum est satisfait.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.279-2020 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 8 septembre 2020 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du mardi 4 août 2020

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE

- 4.1. Lettre refus du Fonds AgriEsprit
- 4.2 Dépôt du rapport 2020 - Lecture des boues des étangs
- 4.3 Corporation du transport public adapté A-O
- 4.4. Subvention de notre députée Mme Suzanne Blais

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de Août 2020 : (\$)

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Centre Communautaire (saison automnale)

- 6.2 Raccord système d'alarme à la station des eaux usées
- 6.3 Recrutement pompiers

7. RÉOLUTIONS

- 7.1 Nomination d'un élu au comité RQFA
- 7.2. Soumission pour nettoyage des pluviales

8. RÉGLEMENTS

- 8.1 Résolution rue du Boisé, zone 204 – pour marge avant

9. LOISIRS

10. URBANISME

- 10.1 Dérogation mineure – propriété 875 chemin du camping
- 10.2 Dérogation mineure – propriété 58 rue du Boisé

11. SUIVI

- Travaux TECQ
- Subvention FDT (pavage terrain tennis)
- Subvention PRIMADA (Quilles et rampe d'accès)

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.280-2020

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AOÛT 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2020.

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE

4.1. LETTRE REFUS DU FONDS AGRIESPRIT DE FAC

Notre demande de subvention au titre du Fonds AgriEsprit de FAC de 25 000\$ pour l'amélioration de l'acoustique de la salle communautaire a été refusée.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT 2020 - LECTURE DES BOUES DES ÉTANGS

Le rapport d'accumulation des boues dans les étangs aérés, a été réalisé le 07 juillet 2020 par la compagnie Écho-Tech et a été transmis aux conseillers. Puisque le volume des boues dans les deux étangs est supérieur à 10%, une mesure est exigée annuellement. (coût : 1 848,75\$ avant les taxes)

4.3 CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ A-O

Un siège de représentant du secteur sud est disponible au conseil d'administration de la corporation. Les candidats intéressés ont jusqu'au 13 octobre pour présenter leur candidature.

4.4. SUBVENTION DE NOTRE DÉPUTÉE MME SUZANNE BLAIS

La demande d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour nos chemins de villégiature- a été acceptée. Suite à la recommandation de notre députée Mme Suzanne Blais, une aide financière de 20 000\$ a été accordée à la ville de Duparquet.

5. FINANCES

Rés.281-2020

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020 :

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois d'août 2020;

Le montant des comptes à payer :	182 437,25 \$
Le montant des salaires :	17 495,11 \$
Les prélèvements autorisés :	11 983,91\$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 CENTRE COMMUNAUTAIRE (SAISON AUTOMNALE)

Étant donné toutes les mesures restrictives, les obligations et la responsabilité qui incombent à la ville avec la pandémie, la décision de statut quo est maintenu, jusqu'en janvier 2020 (aucune location de salle).

6.2 RACCORD SYSTÈME D'ALARME À LA STATION DES EAUX USÉES

Le raccord du système d'alarme à la station des eaux usées est prévu pour la semaine du 22 septembre. Le contrat a été attribué à Blais Industrie, l'entrepreneur ayant fait la première partie des travaux en 2015. Les travaux ont été approuvés dans la TECQ au montant de 2600\$ avant les taxes.

6.3 RECRUTEMENT POMPIERS

Le service d'incendie désire augmenter ses effectifs pompiers, il en va de sa survie. Donc, dans le but de promouvoir la profession et d'aider au recrutement des journées "Porte Ouverte" échelonnées sur deux fins de semaine sont envisagées.

Rés.282-2020

7.1 NOMINATION D'UN(E) OU DES ÉLUS AU COMITÉ RQFA

Attendu que le conseil de la ville de Duparquet s'est positionné en faveur d'une mise à jour de sa politique familiale et de sa démarche MADA;

Attendu que Mesdames Solange Gamache et Marlène Doroftei, conseillères municipales, ont été désignées à titre de responsables de la question « Familles » « Aînés » au sein du conseil et qu'à ce titre, elles assumeront la co-présidence du comité de pilotage de la démarche de mise à jour de la politique familiale MADA;

Attendu que ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action de la politique familiale et MADA;

Sur la proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyée par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'accepter leurs nominations.

Rés. 283-2020 7.2 NETTOYAGE DES PLUVIALES

Il s'agit du nettoyage des pluviales prévu en 2019 ayant été reporté en 2020. Le plus bas soumissionnaire, l'entreprise Amnor, avait été retenue et elle a maintenu le même prix pour 2020, soit 2 831,31\$ avant taxes.

Sur la proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense.

RÉS.284-2020 7.3 RÉOLUTION RUE DU BOISÉ, ZONE 204 – MARGE AVANT

Le conseil de ville est avisé que le terrain situé au 58 rue du Boisé, ayant 2 façades, risque de perdre une façade, puisque qu'un bout de de rue débouchant sur la rue du Moulin est en voie d'être vendu à des particuliers, ainsi cette rue figurant au tracé ne se réalisera jamais.

Sur la proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la marge donnant sur cette façade suive la réglementation à cet effet.

RÉS.285-2020 10.1 DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ 875 CHEMIN DU CAMPING

Dérogation mineure a été demandée pour la construction d'un garage d'une dimension de 24 X 32 pieds ayant des murs d'une hauteur de 10 pieds. Pour l'agencement général, il opterait pour des chevrons ayant une pente 6/12 identique au bâtiment principal, donnant ainsi une hauteur totale de 18.5 pieds au lieu du maximum de 14.5 pieds autorisé par la réglementation de l'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage 12-2013 de la ville de Duparquet. Le CCU est favorable à cette dérogation mineure.

Sur la proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyée par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure au 875 chemin du Camping pour la dérogation ci-dessus mentionnée.

Rés.286-2020 10.2 DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ 58 rue du Boisé

Dérogation mineure a été demandée pour la construction d'un garage d'une dimension de 24 X 28 pieds ayant des murs d'une hauteur de 9 pieds. Pour l'agencement avec sa maison, il opterait pour des chevrons habitables ayant une pente 8/12 identique à la maison donnant ainsi une hauteur totale de 19 pieds au lieu du maximum 16,4 pieds autorisé par la réglementation de l'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage 12-2013 de la ville de Duparquet. Le CCU est favorable à cette dérogation mineure.

Sur la proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure au 58 rue du Boisé pour la dérogation ci-dessus mentionnée.

11. SUIVI

Travaux TECQ (présentation d'un compte-rendu des travaux réalisés et de la liste des déficiences présentées à l'entrepreneur)

Subvention FDT (présentation des travaux de pavage terrain tennis)

Subvention PRIMADA (Quilles et rampe d'accès). Le projet est décalé en 2021 en raison de la pandémie.

12. PAROLE AU PUBLIC

Rés.287-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h00.